



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 31 mars 2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Attribution par la CAO du marché 24008COL – Fourniture de carburant au moyen de cartes accréditatives pour les véhicules de la Communauté d'Agglomération de Bastia

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 31 mars à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS :

Jean-Jacques BIAGGINI, Jeanne CALLIER, Marie-Dominique GIAMARCHI, Didier GRASSI, Matteo LACAVE, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Emma MUSSIER, Marie-Hélène PADOVANI, Martine PERFETTINI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Linda PIPERI, Bruno POLIFRONI, Ivana POLISINI, Louis POZZO DI BORGO, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Hélène SALGE, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Jean ZUCCARELLI

ONT DONNE POUVOIR :

Gilles BATTISTI à Jean-Jacques BIAGGINI
Marie-Christine BERTOLUCCI à Marie-Dominique GIAMARCHI
Carulina COLOMBANI à Serge LINALE
Emmanuelle de GENTILI à Paul TIERI
Jean-Louis MILANI à Louis POZZO DI BORGO
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI
Philippe PERETTI à Matteo LACAVE
Christelle TIMSIT à Ivana POLISINI
Pierre-Michel SIMONPIETRI à Florence LOMBARDO
Julien MORGANTI à Pierre Baptiste SIMONI

ABSENTS :

Christine MALAFRONTÉ, Jean-Martin MONDOLONI, Leslie PELLEGRINI, Jean-Michel SAVELLI, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Attribution par la CAO du marché 24008COL – Fourniture de carburant au moyen de cartes accréditatives pour les véhicules de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la consultation lancée le 27/11/2024 avec une remise des offres fixée le lundi 6 janvier 2025 sous la forme d'un appel d'offre ouvert pour une durée d'un an renouvelable trois fois, sans minimum et avec un maximum de 370 000 € HT / 12 mois ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 24 mars 2025 et l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Considérant que Madame Perfettini, conseillère communautaire, se déporte ;

Considérant que Madame Perfettini, ne participe donc pas au vote et quitte la salle ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

La procédure d'appel d'offres ouvert lancé pour l'attribution du marché 24008COL – Fourniture de carburant au moyen de cartes accréditatives pour les véhicules de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

PREND ACTE

De la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer, pour une durée d'un an renouvelable trois fois, le marché 24008COL relatif à la fourniture de carburant au moyen de cartes accréditatives à la société SAS VITO CORSE, sise Esplanade Forum du Fangu – Avenue Jean Zuccarelli – 20200 Bastia (Siret 518 094 784 00023) ;

AUTORISE

Le Président à signer le marché correspondant ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus aux Budgets 2025 de la Communauté d'Agglomération de Bastia, chapitres 011 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

[Signature]
LOUIS POZZO DI BORGO